

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 juin 2010

---

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 873

présenté par  
M. Brottes  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 15 BIS A**

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« précédent »,

insérer les mots :

« , à l'exception des biens sans maître, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'amendement se justifie par son texte même.